

Xème Colloque AIST



L'offre de la DGFiP en matière de moyens de paiements dématérialisés

par Laurent FABREGAT
Chef du Secteur Moyens de paiement
du bureau CL1C – Trésorerie, activités bancaires
et moyens de paiement – de la DGFiP

14 novembre 2016



Sommaire

- La stratégie de la DGFIP en matière de moyens de paiement
- L'offre actuelle de moyens de paiement dématérialisés
 - Pour l'encaissement des recettes publiques
 - Pour le paiement des dépenses publiques
- Les perspectives d'évolution
- Conclusion & réponses aux questions

La stratégie de la DGFIP en matière de moyens de paiement

La DGFIP propose des solutions de paiement en encaissement des recettes publiques permettant de faciliter à la fois :

- la vie des usagers ;
- et le recouvrement des recettes publiques.

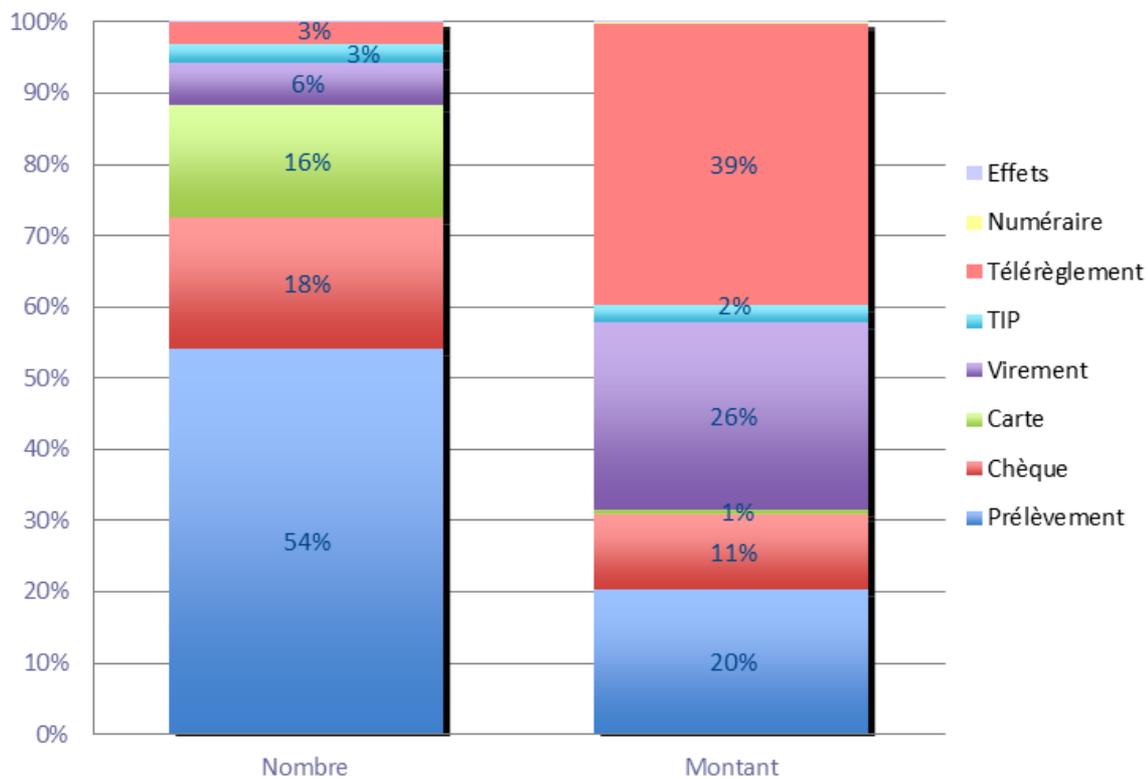
L'offre 2016 de moyens de paiement privilégie évidemment l'utilisation de moyens de paiement dématérialisés, qui répond aux attentes et aux modes de vie des usagers d'aujourd'hui, tels que le prélèvement, la carte bancaire ou le virement.

Dans le cadre de sa mission d'encaissement des recettes publiques les plus diverses, le réseau de la DGFIP est équipé d'outils performants de recouvrement de masse. Il partage avec de très grands facturiers français (EDF, Orange) une longue expérience en la matière et s'adapte également à l'évolution des comportements des usagers.

La DGFIP offre donc une large gamme de moyens de paiement permettant, in fine, d'améliorer l'encaissement des recettes publiques.

La stratégie de la DGFIP en matière de moyens de paiement

Répartition des moyens d'encaissement de la sphère publique en 2015



La stratégie de la DGFIP en matière de moyens de paiement

Pour le paiement des dépenses publiques la DGFIP utilise une gamme plus réduite de moyens de paiement :

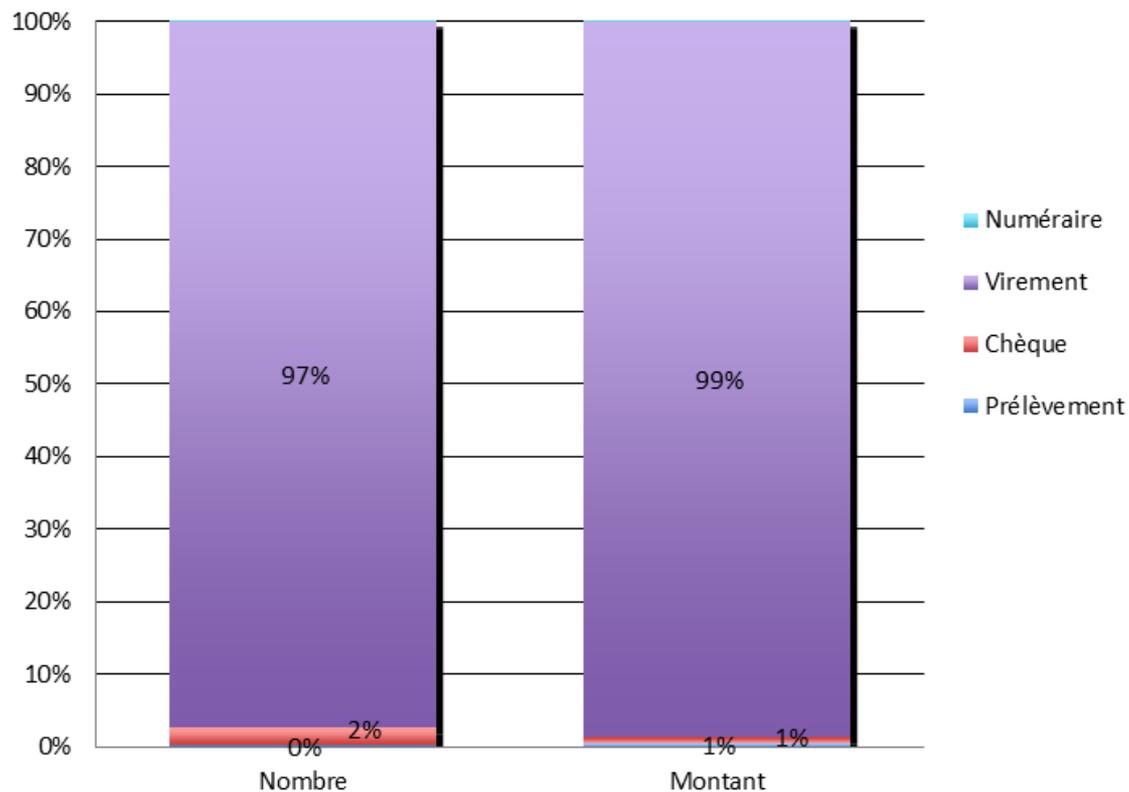
- Le virement comme moyen de paiement privilégié ;
- Le chèque, le prélèvement et les cartes de paiement de façon très limitée.

Cette démarche s'inscrit dans un double cadre :

- Le plan de réduction des espèces mis en place depuis 2014 ;
- La stratégie nationale des moyens de paiement présentée en octobre 2015.

La stratégie de la DGFIP en matière de moyens de paiement

Répartition des moyens de paiement de la sphère publique en 2015



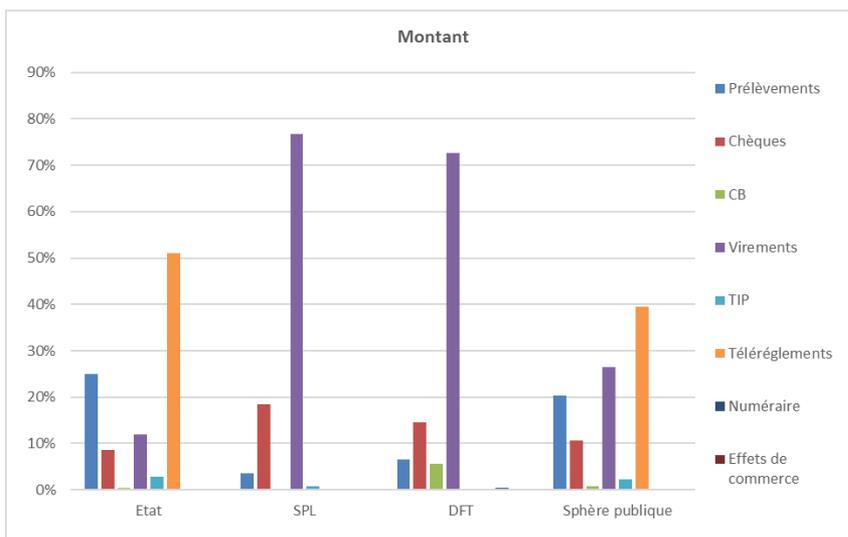
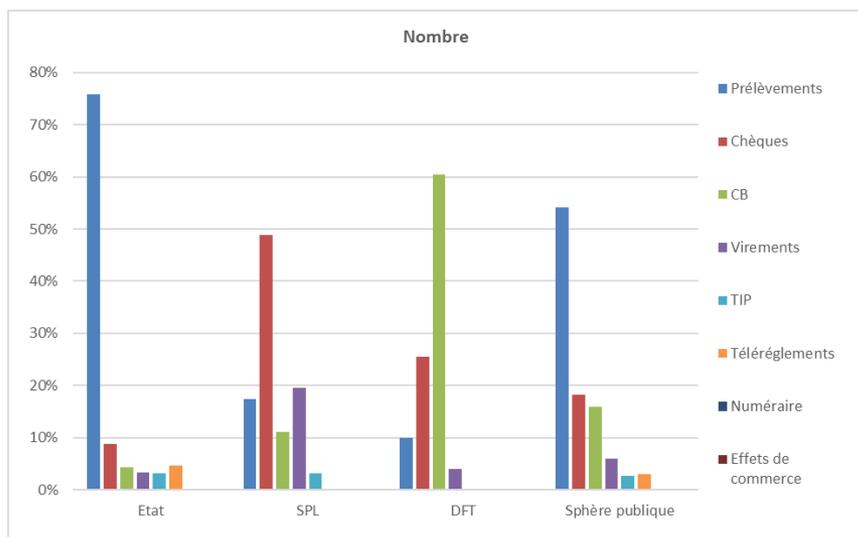
Sommaire

- La stratégie de la DGFIP en matière de moyens de paiement
- L'offre actuelle de moyens de paiement dématérialisés
 - Pour l'encaissement des recettes publiques
 - Pour le paiement des dépenses publiques
- Les perspectives d'évolution
- Conclusion & réponses aux questions

L'offre actuelle de moyens de paiement dématérialisés

➤ Pour l'encaissement des recettes publiques

Une utilisation différenciée suivant les domaines d'activités :



➤ Pour l'encaissement des recettes publiques

Le prélèvement : 1^{er} mode d'encaissement dans la sphère publique

• Utilisation

Le prélèvement est le mode de paiement privilégié destiné principalement aux factures récurrentes du type : mensualisation de l'impôt, paiement à l'échéance de l'impôt, frais de cantine, frais de garderie, loyers, frais de séjour, redevances d'eau ou d'assainissement ou d'ordures ménagères...

Le prélèvement est utilisable :

- en paiement d'une facture à l'échéance ;
- en paiement sur la base d'un échéancier (mensualisation).

Généralisation du prélèvement SEPA ou SDD (SEPA Direct Debit) depuis le 1^{er} août 2014.

➤ Pour l'encaissement des recettes publiques

Le prélèvement : 1^{er} mode d'encaissement dans la sphère publique

• Avantages

- Pour l'usager, le prélèvement offre la tranquillité d'esprit et l'assurance d'un paiement dans les délais ;
- Pour l'entité publique, il assure des flux financiers à des dates choisies et connues d'avance ;
- Il améliore la gestion de sa trésorerie et diminue les risques d'impayés ;
- Il permet le paiement à distance en ligne ou via une application mobile ;
- Coûts de fonctionnement désormais très réduits.

• Inconvénients

- Gestion des mandats par le créancier dans le cadre du SEPA (ce n'est plus la banque qui conserve et archive les autorisations de prélèvement comme auparavant) ;
- Gestion des impayés et des contestations ;
- Coûts d'investissement.

L'offre actuelle de moyens de paiement dématérialisés

➤ Pour l'encaissement des recettes publiques

Les différents dispositifs d'encaissement par carte bancaire:

Les terminaux de paiement électronique (TPE) :

Paiement de proximité avec ou sans contact

Paiement à distance par téléphone ou correspondance si dotés d'un logiciel VAD

Les automates de paiement en libre-service :

Horodateurs, DAB, DAC, bornes de sortie de parking, par exemple.

Possibilité d'encaissement en mode sans contact

Les modules de paiement en ligne (sur internet) :

Vente à distance classique (VAD)

Vente à distance sécurisée (VADS) sur Internet.

➤ Pour l'encaissement des recettes publiques

La carte bancaire, moyen de paiement préféré des français

• Utilisation

Les entités publiques peuvent offrir à leurs usagers la possibilité de payer par carte bancaire les différents services publics, en proximité, en ligne ou via une application mobile.

• Avantages

- Meilleur service rendu aux usagers, qui ont l'habitude d'utiliser la carte bancaire dans leur vie quotidienne;
- Amélioration de l'image de l'entité publique vis à vis des usagers;
- Utilisation sur place ou à distance ;
- Sécurité des encaissements et garantie de paiement;
- Automatisation du traitement en vente à distance.

• Inconvénients

- Coût d'investissement et de fonctionnement;
- Absence d'automatisation de traitement en vente de proximité;
- Plafonds d'utilisation de la carte bancaire.

L'offre actuelle de moyens de paiement dématérialisés

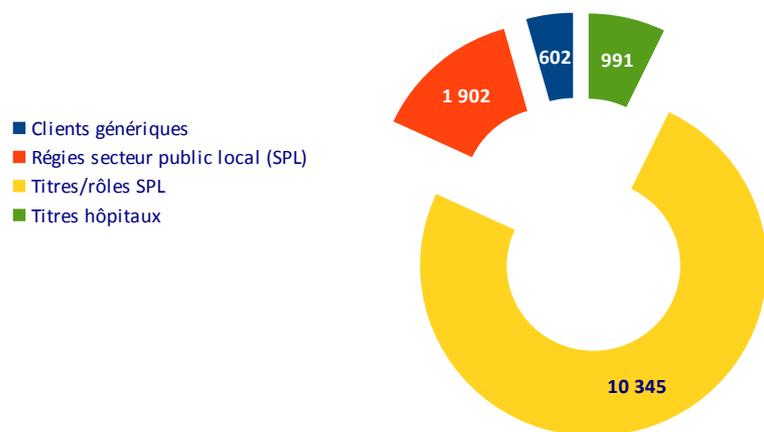
➤ Pour l'encaissement des recettes publiques

TiPi (Titres Payables par Internet), le paiement en ligne par carte bancaire est mis à la disposition du public 24 heures/24 et 7 jours/7. Il permet de s'acquitter de tout types de créances répétitives ou occasionnelles.

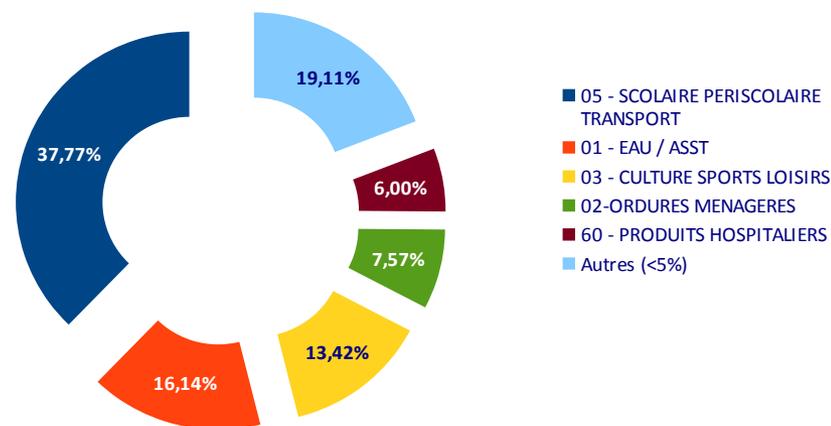
• Utilisation :

Dispositif de paiement en ligne des recettes publiques par carte bancaire sur Internet. Ainsi, les titres de recettes et les factures de régie peuvent être payés sur le site Internet de l'entité publique adhérente ou sur le site de la DGFIP (www.tipi.budget.gouv.fr).

Répartition des clients TiPi (au 31/10/2016)



Répartition par types de produits (au 31/10/2016)



L'offre actuelle de moyens de paiement dématérialisés

➤ Pour l'encaissement des recettes publiques

TiPi (Titres Payables par Internet), le paiement en ligne par carte bancaire.

- **Avantages :**
 - Disponible 24h/24 7j/7 de son domicile ou d'un appareil mobile. L'utilisateur n'a plus besoin de se déplacer ou d'affranchir un courrier pour réaliser son paiement;
 - Permet l'automatisation de la comptabilisation et du traitement de l'encaissement.
 - Facilement intégrable au site internet de l'entité publique ou à un compte usager.
- **Inconvénients :**
 - Coût d'investissement et de fonctionnement.

Les entités publiques peuvent également recourir à des solutions de paiement en ligne fournies par des prestataires privés.

➤ Pour l'encaissement des recettes publiques

Le virement, 2^{ème} moyen d'encaissement des recettes publiques en montant

• Utilisation

Le virement peut être utilisé pour l'encaissement de toutes les recettes publiques, toutefois son usage reste principalement limité aux opérations entre entités publiques ou avec les professionnels, ainsi qu'avec les débiteurs étrangers.

• Avantages

- Gratuité pour les virements SEPA;
- Garantie de paiement;
- Utilisation à distance.

• Inconvénients

- Traitement manuel des opérations;
- L'émission du virement est à la main du débiteur.

Sommaire

- La stratégie de la DGFIP en matière de moyens de paiement
- L'offre actuelle de moyens de paiement dématérialisés
 - Pour l'encaissement des recettes publiques
 - Pour le paiement des dépenses publiques
- Les perspectives d'évolution
- Conclusion & réponses aux questions

➤ Pour le paiement des dépenses publiques

Le virement est le moyen de paiement privilégié pour le paiement des dépenses publiques

• Utilisation

Le virement est obligatoire pour le paiement des dépenses unitaires supérieures à 300€. Des dérogations sont possibles mais dans des cas limitativement définis.

• Avantages

- Processus totalement automatisé dans les applications de gestion;
- Pas de frais d'émission pour les virements SEPA;

• Inconvénients

- Nécessite de connaître les coordonnées bancaires du bénéficiaire;

➤ Pour le paiement des dépenses publiques

Les autres solutions de paiement utilisées de façon marginales pour le paiement des dépenses publiques

- Le **prélèvement**, pour le paiement de dépenses récurrentes;
- La **carte bancaire**, pour le paiement des dépenses publiques des régisseurs, des agents comptables, des trésoriers militaires et de leurs mandataires ;
- Les **autres cartes de paiement** (carte affaires, carte d'achat).

• Avantages

- Paiement plus rapide du créancier ;
- Optimisation dans certains cas des circuits de dépenses.

• Inconvénients

- Coût ;
- Gestion manuelle des opérations de comptabilisation.

Sommaire

- La stratégie de la DGFIP en matière de moyens de paiement
- L'offre actuelle de moyens de paiement dématérialisés
- **Les perspectives d'évolution**
- Conclusion & réponses aux questions

Les autres solutions de paiement utilisées de façon marginales pour le paiement des dépenses publiques

- De façon assez générale, il n'y aura pas dans les années à venir de nouveaux moyens de paiement à proprement parler.

Ce sont plutôt de nouveaux modes d'usage des moyens de paiement actuels qui devraient voir le jour, basés sur les évolutions technologiques, ainsi que sur les évolutions des habitudes des usagers : sans contact, portefeuilles électroniques ou wallets, paiement par mobile, cartes prépayées,...

- Les experts sont assez unanimes pour dire qu'il faudrait commencer par mieux utiliser les potentialités des moyens de paiement dits « classiques » que sont le virement, le prélèvement et la carte bancaire.

Les perspectives d'évolution

Les chantiers en cours / Les pistes d'évolution

- L'intégration du **prélèvement** et d'un wallet dans la nouvelle offre de paiement en ligne de la DGFIP ;
- Le déploiement du **sans-contact** au guichet des commerçants publics ;
- L'expérimentation de solutions **Mpos** ;
- L'expertise de l'utilisation de **cartes prépayées** en paiement de dépenses publiques ;
- Le **virement référencé** ;
- Le **virement instantané**.

Conclusion & réponses aux questions

Merci de votre attention